

**M. Cullen (au nom de M<sup>me</sup> Sauvé)** propose: Que le bill soit lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3<sup>e</sup> fois, est adopté.)

[Traduction]

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Madame l'Orateur, j'invoque le Règlement, si le député de Laprairie (M. Watson) veut bien m'écouter pour une minute. Au cours des délibérations à l'étape du rapport, on a mentionné qu'un certain nombre d'amendements avaient été appuyés par M. Baker. Je veux indiquer clairement, pour la gouverne du secrétaire parlementaire, que le M. Baker mentionné dans ce contexte est le député de Grenville-Carleton et non celui de Gander-Twillingate.

● (1600)

[Français]

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** Comme il est 4 heures de l'après-midi, la Chambre passe à l'étude des affaires inscrites au nom des députés et figurant au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les bills publics, les avis de motions et les bills privés.

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[Français]

### ORDRE DES TRAVAUX

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** La motion n° 8 inscrite au nom du député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) est-elle réservée?

**Des voix:** Réservée.

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** La motion n° 34 inscrite au nom du député de Yukon (M. Nielsen) est-elle réservée?

**Des voix:** Réservée.

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** La motion n° 4 inscrite au nom du député de Kenora-Rainy River (M. Reid) est-elle réservée?

**Des voix:** Réservée.

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** La motion n° 10 inscrite au nom du député de Hamilton-Wentworth (M. O'Sullivan) est-elle réservée?

**Des voix:** Réservée.

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** La motion n° 24 inscrite au nom du député de Hull (M. Isabelle) est-elle réservée?

**Des voix:** Réservée.

### Office de conservation des côtes canadiennes

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** La motion n° 37 inscrite au nom du député de Trinity (M<sup>me</sup> Nicholson) est-elle réservée?

**Des voix:** Réservée.

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** La motion n° 38 inscrite au nom du député de Nipissing (M. Blais) est-elle réservée?

**Des voix:** Réservée.

[Traduction]

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Madame l'Orateur, pour gagner du temps, nous sommes tous d'accord, je crois, pour passer à l'étude de l'article n° 53.

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** Êtes-vous d'accord?

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

## L'OFFICE DE CONSERVATION DES CÔTES CANADIENNES

MESURE PRÉVOYANT LA PROTECTION DE LA BEAUTÉ DES RIVAGES POUR L'USAGE ET LES LOISIRS DE LA POPULATION

**M. Ian Watson (Laprairie)** propose: Que le bill C-253, tendant à créer l'Office de conservation des côtes canadiennes, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des affaires indiennes du Nord canadien.

—Madame l'Orateur, le but de ce bill, intitulé «Loi créant l'Office de conservation des côtes canadiennes», est de préserver toutes les côtes canadiennes à l'Est, à l'Ouest et peut-être même dans l'Arctique, bien que ce ne soit pas un besoin urgent pour le moment.

Notre but est de préserver la beauté de nos rivages et de veiller à conserver les bords de mer qui sont des lieux de vacances et de villégiature. Pour ce faire, je crois qu'il est essentiel de prendre les mesures suivantes.

Tout d'abord, il faudrait faire l'inventaire des côtes en vue de déterminer quelles parties sont facilement accessibles aux vacanciers et peuvent devenir des plages d'estivants. On devra déterminer ce que coûterait soit l'achat, pur et simple de ces rivages, soit la protection de l'environnement.

Lorsque je parle de protection de l'environnement, je veux dire que si nous tombons sur des terres cultivées, nous devons payer le propriétaire de ces terres pour qu'il les maintienne dans le même état. S'il s'agit d'un pêcheur qui fait aussi de l'exploitation agricole, il faudra le dédommager en espèces pour qu'il garde sa terre dans l'état où elle est au lieu de la diviser en lotissements et de les vendre à des gens qui pourraient y construire des chalets mal torchés.

L'organisme que j'envisage serait tenu de collaborer non seulement avec les provinces mais aussi, au cas où ces dernières y consentiraient, avec les municipalités. Pour mener à bien cette tâche, nous aurons besoin de l'appui de toute la population, par l'intermédiaire des diverses associations municipales, par exemple les sociétés historiques, les associations écologiques et les divers groupes de citoyens qui uniraient leurs efforts pour préserver la beauté naturelle de ces lieux. Le bill prévoit diverses formes de collaboration entre les gouvernements et les Canadiens.